

**Séance ordinaire du 12 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°12122023D11

Objet : Finances – Précisions complémentaires pour l'autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget communal avant le vote du BP 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Christine CARREL

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D11-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Daniel GALLET

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Il est rappelé aux membres du conseil la délibération n°07112023D04 du 7 novembre qui autorisait Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 25% des crédits ouverts au BP 2023 sur des dépenses réelles et hors remboursement de la dette (soit 25 % de 3 260 336 euros = 815 084 euros).

A la demande du Trésor Public, il est demandé de préciser les articles budgétaires se rapportant à chaque chapitre concerné.

Les précisions suivantes sont ainsi apportées :

Chapitre budgétaire	Nature des dépenses	Montant voté au BP 2023	25 %
20	Immobilisations incorporelles	39 600 €	9 900 €
article 202	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	39 600 €	9 900 €
21	Immobilisations corporelles	23 100 €	5 775 €
article 215738	autre matériel et outillage de voirie	8 100 €	2 025 €
article 2188	autres immobilisations corporelles	15 000 €	3 750 €
23	Immobilisations en cours	15 000 €	3 750 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	15 000 €	3 750 €
Opération 11	Lac de Saint-André	80 000 €	20 000 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	80 000 €	20 000 €
Opération 12	Equipement des services techniques	18 000 €	4 500 €
article 215738	autre matériel et outillage de voirie	18 000 €	4 500 €
Opération 13	Conseil municipal enfants	4 500 €	1 125 €
article 2188	autres immobilisations corporelles	4 500 €	1 125 €

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D11-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 n°12122023D11

Opération 15	Equipements informatiques et numériques	30 000 €	7 500 €
article 2051	Concessions et droits similaires	5 000 €	1 250 €
article 21838	Autre matériel informatique	25 000 €	6 250 €
Opération 16	Vidéoprotection	10 000 €	2 500 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	10 000	2 500 €
Opération 17	Acquisitions foncières	40 000 €	10 000 €
article 2111	Terrains nus	40 000 €	10 000 €
Opération 18	Développement commercial du centre bourg de Les Marches	300 000 €	75 000 €
article 2031	Frais d'études	300 000 €	75 000 €
Opération 19	Liaisons douces	252 000 €	63 000 €
article 2151	Réseaux de voirie	90 000 €	22 500 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	162 000 €	40 500 €
Opération 20	Réhabilitation mairie annexe de Francin	1 300 000 €	325 000 €
article 2313	constructions	1 300 000 €	325 000 €
Opération 22	Bâtiments publics	131 512,20 €	32 878 €
article 21351	Bâtiments publics	87 912,20 €	21 978 €
article 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	500 €	125 €
article 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000 €	2 500 €
article 2313	Constructions	33 100 €	8 275 €
Opération 23	Groupes scolaires	80 500 €	20 125 €
article 21351	Bâtiments publics	40 000 €	10 000 €
article 21831	Matériel informatique scolaire	7 000 €	1 750 €
article 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 000 €	2 500 €
article 2188	Autres (immobilisations corporelles)	23 500 €	5 875 €
Opération 24	Equipements sportifs	44 000 €	11 000 €
article 2128	Autres agencements et aménagements	2 000 €	500 €
article 2313	Constructions	42 000 €	10 500 €
Opération 25	Aménagements urbains	111 000 €	27 750 €
article 21318	Autres bâtiments publics	17 000 €	4 250 €
article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000 €	1 250 €
article 2188	Autres (immobilisations corporelles)	25 000 €	6 250 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	64 000 €	16 000 €

Accuse de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D11-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Opération 26	Illuminations	3 000 €	750 €
article 215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 000 €	750 €
Opération 27	Cimetières	50 000 €	12 500 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	50 000 e	12 500 €
Opération 28	Voirie et accessoires de voirie	405 000 €	101 250 €
article 2031	Frais d'études	30 000 €	7 500 €
article 2152	Installations de voirie	80 000 €	20 000 €
article 21538	Autres réseaux	20 000 €	5 000 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	275 000 €	68 750 €
Opération 29	Bibliothèque	12 600 €	3 150 €
article 21838	autre matériel informatique	2 600 €	650 €
article 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000 €	2 500 €
Opération 31	Chemins de randonnée	40 000 €	10 000 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	40 000 €	10 000 €
Opération 33	Transition écologique	252 750 €	63 187 €
article 2031	Frais d'études	5 000 €	1 250 €
article 2313	Constructions	228 500 €	57 125 €
article 2315	Installations, matériel, et outillage techniques	10 000 €	2 500 €

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget communal avant le vote du BP 2024 dans les limites énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel GALLET

Accusé de réception en préfecture
073-200086881-20231212-12122023D11-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 n°12122023D 11